

Concept de protection « Covid-19 »

pour des manifestations avec des chiens et des maîtres-chiens

Auteur : VKAS/ACFS Association Cynologie Formation Suisse
Société suisse de cynologie, SKG

Champ d'application Externe, national
Dernière version V03.02 RR/AR
Date d'émission 28.5.2020
Complété par les notes OSAV

Concept de protection pour l'organisation des manifestations avec chiens concernant le COVID 19


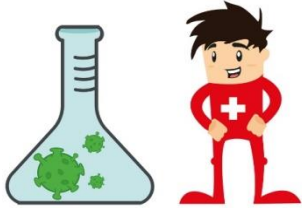
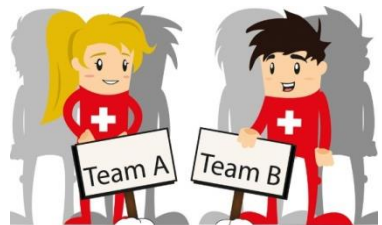

Objectif et finalité du document

Le présent concept montre les lignes directrices des organisateurs pour la mise en œuvre d'événements avec des chiens. L'application de ces lignes directrices vise à contribuer, à prévenir, ou à contenir la propagation du virus corona et à assurer la protection de la santé des organisateurs, des maîtres-chiens et des spectateurs ainsi que des personnes particulièrement exposées. Le concept de protection développé par le groupe de travail OFSP / SECO a été adapté par le VKAS aux besoins des manifestations avec chiens et complété par la SCC pour les manifestations avec chiens.

Le concept de protection est expliqué aux organisateurs. Les employés particulièrement vulnérables sont informés de leurs droits et des mesures de protection aux manifestations avec chiens.

Le principe STOP illustre la succession des mesures de protection à prendre.

Version: 30 April 2020 BAG/SECO

S	S pour substitution ; condition sine qua non concernant le COVID-19 : une distance suffisante (p. ex. télétravail).	
T	T pour mesures techniques (p. ex. parois en plastique transparent, postes de travail séparés).	
O	O pour mesures organisationnelles (p. ex. équipes séparées, modification du roulement des équipes).	
P	P pour mesures de protection individuelle (p. ex. masque d'hygiène (masques chirurgicaux / masques OP)).	

1. HYGIÈNE DES MAINS

Mesures

- Pour la désinfection des mains, les distributeurs de désinfectant doivent être placés dans des endroits appropriés.
- Toutes les personnes se nettoient régulièrement les mains.
- Les salutations se font sans poignée de main.
- Les participants ne touchent pas un chien étranger.
- Après chaque contact avec d'autres personnes et/ou chiens, la personne se lave les mains.

2A. GARDER LA DISTANCE

Mesures

- Le responsable organise la manifestation que la distance de 2 m puisse être respectée. Si cela n'est pas possible à court terme (par exemple, cours de briefing en agility), la taille du groupe doit être réduite par l'organisateur afin d'obtenir une distance optimale entre les participants.
- Toutes les personnes présentes doivent maintenir une distance de 2 m sur l'ensemble du site.
- Un seul chien est lâché à la fois. Exceptions pour les événements sur plusieurs parcours.

2B. Travail lorsque la distance doit être de moins de deux mètres

Mesures

- En cas de problème, le responsable de la formation est autorisé à descendre en dessous de 2 m pendant une courte période.

3. NETTOYAGE

Mesures

- Les toilettes, y compris les robinets d'eau correspondants, les distributeurs de savon, les distributeurs de serviettes, etc. sont nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Après chaque leçon pratique, les poignées de porte, etc. sont désinfectées.
- Les gants jetables et les chiffons de nettoyage doivent être jetés quotidiennement.

4. PERSONNES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES

Mesures

- L'instructeur peut se protéger avec un masque facial et/ou une visière.

5. MALADE DU COVID-19 SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Mesures

- Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à entrer sur le terrain et ne sont pas autorisées à participer à la manifestation.
- Les animaux des ménages COVID ne sont pas autorisés à entrer dans le terrain et ne sont pas autorisés à participer à la manifestation.

6. SITUATIONS PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES

Mesures

- Les organisateurs, aides, participants peuvent se protéger à l'aide de masques faciaux ou de visières. (Approvisionnement par les participants)
- Chaque participant utilise ses propres objets de motivation et autres ustensiles.
- Les salles d'entraînement doivent être aérées au moins 4 fois par jour pendant environ 10 minutes

7. INFORMATION

Mesures

- Tous les participants recevront à l'avance le concept de protection par courrier électronique.
- Le concept de protection actuel sera également affiché à l'entrée de la zone d'entraînement.

8. GESTION

Mesures

- La répartition des participants/groupes seront divisés à l'avance par la direction de manifestation. La liste sera envoyée par courrier électronique. La répartition doit être respectée.
 - Avant le début de la manifestation, la direction de la manifestation explique les points fixes de ce concept.
 - Une liste de protocoles doit être présente dans les toilettes avec des informations sur le temps de désinfection.
 - La direction de la manifestation tient une liste des participants incl. visiteurs avec le nom, l'adresse et le numéro de téléphone.
-

9. AUTRES MESURES DE PROTECTION

Mesures (valables à partir du 6 juin 2020)

- Pour les manifestations, le nombre de participants doit être adapté aux conditions du terrain/salle. Pour les manifestations qui se déroulent dans un espace public, le nombre maximum de 30 personnes doit être respecté.
- Lors des manifestations, le nombre de personnes présentes ne doit pas dépasser 300 (participants, organisateurs, aides, visiteurs).
- Les places et les salles peuvent être divisés pour les séances d'entraînement au moyen de clôtures. Le nombre de participants ne doit pas dépasser 300.
- La circulation des personnes sur les lieux/dans les halles doit être contrôlée afin que la distance minimale mutuelle de 2 m soit garantie à tout moment pour toutes les personnes présentes. Si la distance minimale ne peut être respectée, il est fortement recommandé de porter un masque facial ou une visière. Chacun est responsable de ses propres achats.
- Les salles de loisirs doivent rester généralement fermées.
- Aucune boisson, etc. n'est offerte. Si l'établissement dispose d'un restaurant, celui-ci peut être ouvert conformément aux dispositions de l'OFSP, mais il doit avoir son propre concept de sécurité.
- La distance de 2 m doit également être respectée lors du trajet pour se rendre à la manifestation et en revenir.

10. MESURES PRISES PAR LE CLUB DE BEX

Mesures (valables à partir du 6 juin 2020)

- Du désinfectant sera à disposition un peu partout
- Le ring se situera au milieu du terrain pour permettre aux concurrents de s'espacer
- Il n'y aura pas de cantine seulement le bar à boissons + sandwiches/crêpes
- Il n'y aura ni tables ni chaises/bancs à dispositions, chacun vient avec son matériel
- Port du masque obligatoire pendant les briefings de maximum 20 personnes (ne sont pas fournis par le club, chacun vient avec son propre masque)
- Les parcs communs entre concurrents ne sont pas autorisés dans le camping sauf si les personnes vivent sous le même toit. (Pour éviter le contact direct entre chien qui peuvent être porteur du virus)
- Les concurrents ne sont pas autorisés à ramasser les barres si les chiens les font tomber
- Paiement uniquement à l'avance
- Si les concurrents savent à l'avance qu'ils viennent accompagnés par une personne ne vivant pas sous le même toit, merci de nous envoyer un mail pour nous donner son nom+prenom+adresse+mail
- Pour tout achat de boissons/sandwiches/crêpes, l'application TWINT serait la bienvenue (le cash sera aussi accepté)
- Il n'y aura pas de dossards
- Chaque personne recevra un bracelet pour tout le week-end qui nous indiquera qu'il/elle a bien donné ses coordonnées pour pouvoir le joindre en cas de problème

CONCLUSION

Ce document a été créé sur la base d'une solution liée au métier : Oui Non

Ce document a été envoyé à tous les organisateurs, aides et participants et a été expliqué.

Ce document ne doit pas être soumise, mais il doit être présenté lors d'une inspection.

Prestataire de cours/école de chiens : Cyno Bex

Adresse : Chemin des Grandes Iles d'Amont 4, 1867 Ollon

Personne responsable : Julien Puce

Téléphone : 079 887 64 74 E-Mail : julien.puce@googlemail.com
















Date : 16.06.2020

Signature :






Nouveau coronavirus : assouplissement des mesures





🟢 Ouverts ou autorisés dès le 6 juin

 Rassemblements de 30 personnes max. (à partir du 30 mai)	 Manifestations de 300 personnes max.	 Tous les entraînements sportifs	 Enseignement présentiel (secondaire II, niveau tertiaire et autres formations)
 Théâtres et cinémas	 Zoos et jardins botaniques	 Piscines et centres de bien-être	 Remontées mécaniques
 Campings	 Établissements de loisirs	 Grands groupes dans les restaurants	 Services de prostitution
 Discothèques et boîtes de nuit	 Frontières vers D, A, F (à partir du 15 juin)	 Camps de vacances (300 pers. max.)	

🔴 Interdits

 Rassemblements de plus de 30 personnes dans l'espace public	 Manifestations de plus de 300 personnes	 Compétitions sportives avec contacts physiques rapprochés
--	--	--

⚠️ Les consignes suivantes demeurent

 Garder ses distances	 Porter un masque si on ne peut pas garder ses distances	 Observer les règles d'hygiène	 Télétravail si possible
---	--	--	--